Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 20261013-004 EPIN
ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT « ROUTE BARREE » – EPINAY

Le Maire de la Commune de MESNIL EN OUCHE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux de broyage le long de la C7 prévu du 19 octobre au 1er novembre 2026, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du lundi 19 octobre jusqu'au dimanche 1er novembre, la circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens « Route de Saint Aubin des Hayes ». Une déviation sera mise en place le temps des travaux de broyage.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et affiché sur site.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- le demandeur,

Fait à Mesnil-en-Ouche,
le 13 octobre 2026

Le Maire
MONNIER Christelle



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.


LA NOBLETIÈRE
LA DUPINIÈRE
D833
Rte de la Mare Blanche
La Campagne du Bois
Belou
LA BARD
Degroote
Descamps Pauline
BELOU
Acd Guêpes 27
L'ÉTELON
Rte des Roquettes
Les Ruyaux
LES ROSES
Rte d'Épinay
Les Ruyaux
Les Quatre Acres
La Fosse à l'Argent
Zone broyage
bord de route
C.v.o.u
ÉPINAY
Le Bois Perrin
Le Bourg
Le Bois Perrin
LE LONG ESSART
Impasse des
Le Long Essart
LA LIVRÉE
D44
La Caillotière
Le Rateux
D44
D44
D833
D25
Rte